



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le sept (7) juillet deux mille seize (2016), à 18h00, sous la présidence de Monsieur Dominic Tremblay, maire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1026, chemin des Coudriers, Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Viateur Tremblay, conseiller
- . Ginette Claude, conseillère
- . Céline Dufour, conseillère
- . Patrice Desgagnés, conseiller

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

SONT ABSENTS :

- . Violette Bouchard, conseillère
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Pamela Harvey, directrice générale secrétaire-trésorière

Il est constaté aux fins de la présente séance que tous et chacun ont reçu leur avis de convocation de la manière et dans les délais prescrits par la loi. Les conseillers absents ont également reçu l'avis de convocation, tel qu'il appert de la signature de leur accusé réception.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. POINT DE DISCUSSION

. Résultats de l'ouverture des soumissions et contrat concernant les travaux de rapiéçage de la chaussée en enrobé bitumineux de plusieurs chemins municipaux

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

#2016-07-219 - Ouverture de la séance

À 18h00, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#2016-07-220 - Résultats de l'ouverture des soumissions et contrat concernant les travaux de rapiéçage de la chaussée en enrobé bitumineux de plusieurs chemins municipaux

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres sur invitations concernant les travaux de rapiéçage de la chaussée en enrobé bitumineux dans plusieurs sections de chemins municipaux, soit du chemin de la Bourroche, du chemin du Bout-d'en-Bas, du chemin des Coudriers, du chemin des Crans, du chemin de l'Islet, de la Côte à Picoté, du chemin Tremblay et du chemin du Mouillage, deux (2) soumissionnaires y ont répondu;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, il est apparu que le devis d'appel d'offres contenait une ambiguïté;

Considérant que cette ambiguïté est susceptible de briser l'équité et l'égalité entre les soumissionnaires;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de rejeter les soumissions reçues concernant les travaux de rapiéçage de la

chaussée en enrobé bitumineux, d'apporter les modifications requises au devis d'appel d'offres afin de le préciser et de retourner en appel d'offres auprès des trois mêmes soumissionnaires.

#2016-07-221 – Période de questions

La période de questions est ouverte à 18h10.

Aucune question n'a été posée. La période de questions est fermée à 18h10.

#2016-07-222 – Levée de la séance extraordinaire du 7 juillet 2016

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance extraordinaire du 7 juillet 2016, à 18h10.

Dominic Tremblay, maire

**Pamela Harvey, directrice générale et
secrétaire-trésorière**

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 juillet 2016. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Dominic Tremblay, maire